



LA NEWSLETTER FI

Fédération Française Aéronautique

N° 13 - Avril 2013

Bonjour,

L'assemblée générale de la FFA a élu un nouveau comité directeur pour une durée de 4 ans.

Pierre PODEUR, secrétaire général de la FFA, retrouve la tête de la de la commission formation, composée des personnes suivantes : François-Michel Adler, Xavier Barral, Kattel Boulanger, Daniel Bolot, Philippe Chérioux, Kevin Dupuch, François Lagarde, Serge Mellot, Christèle Sauder, Eric Savattero, Daniel Vacher et José Vittori.

Comme vous l'avez constaté, tout ne s'est pas arrêté le 8 avril.

La transition AIRCREW a commencé avec la mise en place de cette réglementation mais attention, et là est notre difficulté, nous dépendons encore de la réglementation FCL, et c'est cette double appartenance qu'il va falloir gérer dorénavant, abandonnant progressivement le FCL pour appliquer AIRCREW.

Le manuel de formation PPL, fruit du travail de l'ENAC, est à l'étude par notre commission formation.

Très rapidement, il vous sera transmis afin de le faire figurer dans votre dossier ATO.

Il en sera de même avec le manuel de formation LAPL.

Au niveau fédéral, et à l'adresse de tous les FI de la FFA, il s'ensuivra une phase d'appropriation de ces manuels. Cette phase se traduira par une action globale d'information et de formation de nos instructeurs dont le calendrier vous sera communiqué très rapidement.

Côté SGS, le dernier élément, Aérodiagnostic SGS, est dès à présent diffusé.

Vous pouvez le retrouver dans les documents joints à cette newsletter.

L'espace instructeur du site FFA est en cours de rénovation et d'amélioration afin de le dimensionner par rapport à l'ampleur des changements qui se présentent devant nous et dans le but d'en faire un point de référence pour les FI.

Bon vols,

La commission formation.

AU PROGRAMME DE CETTE NEWSLETTER:

(cliquez sur les liens pour accéder aux documents)

- ✦ [Aérodiagnostic SGS](#) et sa [notice Powerpoint](#)
- ✦ La DGAC a mis à jour les pages de son site internet suite à la mise en œuvre de AIRCREW. Retrouvez ces éléments sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Pilotes-d-avion-.html>
- ✦ [L'Arrêté du 26 février 2013](#) modifiant l'arrêté du 27 janvier 2005 relatif à l'aptitude physique et mentale du personnel navigant technique de l'aéronautique civile (FCL 3)
- ✦ [L'Arrêté du 1er mars 2013](#) modifiant l'arrêté du 29 mars 1999 relatif aux licences et qualifications de membre d'équipage de conduite d'avion (FCL 1) et la nouvelle [version mise à jour du FCL1](#) qui en découle.
- ✦ [L'Arrêté du 20 mars 2013](#) modifiant l'arrêté du 5 novembre 2002 relatif à l'aptitude physique et à la formation des personnes atteintes d'un handicap moteur sévère d'origine.....
- ✦ [L'Arrêté du 26 mars 2013](#) modifiant l'arrêté du 22 septembre 1998 relatif au certificat de navigabilité spécial d'aéronef en kit (CNSK).....
- ✦ [L'Arrêté du 3 avril 2013](#) relatif à l'organisation des épreuves de compétence linguistique des pilotes d'avions, d'hélicoptères, d'aéronefs à sustentation motorisée et de dirigeables.